



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-010-2017-10

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## Agence régionale de santé

IDF-2017-10-03-005 - ARRETE N° DOS-2017-312 Portant agrément de la SAS  
AMBULANCE NATIONALE (2 pages) Page 3

IDF-2017-10-09-004 - ARRÊTE N° DOS-2017-313 Portant transfert de locaux de la  
SARL BRICHETEAU ayant pour nom commercial SIRIUS AMBULANCES (2 pages) Page 6

IDF-2017-10-10-001 - ARRETE N°17-1414 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins  
par territoire de santé pour les activités de soins de traitement du cancer, d'activités  
interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles  
par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des  
grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie  
cardiaque ainsi que pour les équipements matériels lourds en région Ile-de-France (29  
pages) Page 9

## Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2017-10-10-002 - Arrêté modificatif DGC CHRS Aurore 2017 (4 pages) Page 39

Agence régionale de santé

IDF-2017-10-03-005

**ARRETE N° DOS-2017-312 Portant agrément de la SAS  
AMBULANCE NATIONALE**

**ARRETE N° DOS-2017-312**

**Portant agrément de la SAS AMBULANCES NATIONALE  
91200 ATHIS MONS**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU le dossier de demande d'agrément présenté par la SAS AMBULANCE NATIONALE sise, 8 rue de l'Aviation à ATHIS MONS (91200) dont le président est Monsieur Ardouane BOURICHE ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

CONSIDERANT la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé, constatée le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SAS AMBULANCE NATIONALE sise 8, rue de l'Aviation à ATHIS MONS (91200) dont le président est monsieur Ardouane BOURICHE est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/117 à compter de la date du présent arrêté.

Les places de stationnement sont situées 8, rue de l'Aviation à ATHIS MONS (91200)  
Le local de désinfection est situé 9D, boulevard des Coquibus à EVRY (91000)

**ARTICLE 2** : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

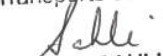
**ARTICLE 4** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Reçu  
notifié  


Bobigny, le 03/10/2017

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
P/La Responsable du Service régional  
des transports sanitaires

Adjointe Service Régional  
des Transports Sanitaires

  
Sabrina SAHLI

Agence régionale de santé

IDF-2017-10-09-004

**ARRÊTE N° DOS-2017-313 Portant transfert de locaux de  
la SARL BRICHETEAU ayant pour nom commercial  
SIRIUS AMBULANCES**



**ARRETE N° DOS-2017-313**  
**Portant transfert des locaux de la SARL BRICHETEAU**  
**ayant pour nom commercial SIRIUS AMBULANCES**  
**(91260 Juvisy-sur-Orge)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2017/76 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 04 août 2017, portant délégation de signature à monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° ARS 91-2014-AMB-A-10 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 24 janvier 2014 portant agrément, sous le n° 91-14-111 de la SARL BRICHETEAU ayant pour nom commercial SIRIUS AMBULANCES, sise 8, rue de l'Aviation à Athis-Mons (91200) dont les gérants sont madame Christelle BRICHETEAU et messieurs Didier BRICHETEAU et Sébastien BRICHETEAU ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 05 septembre 2017 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL BRICHETEAU ayant pour nom commercial SIRIUS AMBULANCES est autorisée à transférer ses locaux du sise 8, rue de l'Aviation à Athis-Mons (91200) au 49, boulevard de Bellevue à Juvisy-sur Orge (91260) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris Cedex 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le **09 OCT. 2017**

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
p/La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

Adjointe Service Régional  
des Transports Sanitaires

  
Sabrina SAHLI



Agence régionale de santé

IDF-2017-10-10-001

ARRETE N°17-1414

relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de  
santé pour les activités de soins  
de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par  
voie endovasculaire en cardiologie, d'activités  
interventionnelles par voie endovasculaire en  
neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des  
grands  
brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules  
hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque  
ainsi que pour les équipements matériels lourds  
en région Ile-de-France

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

ARRETE N°17-1414

**relatif au bilan quantifié de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque ainsi que pour les équipements matériels lourds en région Ile-de-France**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n°2012-192 du 7 février 2012 relatif aux objectifs quantifiés de l'offre de soins ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 à L.6122-9 ;
- VU l'arrêté n°10-646 du 15 novembre 2010 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France définissant les territoires de santé de la région Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°2012-577 du 21 décembre 2012 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du Projet Régional de Santé d'Ile de France, modifié par l'arrêté n°2013-081 du 25 février 2013 dans son volet hospitalier, révisé par l'arrêté n°15-077 du 11 mars 2015 dans son volet hospitalier ;
- VU l'arrêté n°15-990 du 2 décembre 2015 relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT la liste des activités de soins soumises à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT la liste des équipements matériels lourds soumis à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérés à l'article R.6122-26 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les objectifs quantifiés de l'offre de soins prévus dans le schéma régional de l'organisation des soins, dans sa partie hospitalière, en application des dispositions de l'article D.6121-7 et suivants du code de la santé publique ;

CONSIDERANT les recommandations du SROS-PRS dans son volet hospitalier pour les équipements matériels lourds portant sur les modalités de mise en œuvre de ses dispositions, en particulier sur le rythme de délivrance des autorisations : *« il est recommandé que ces objectifs soient progressivement atteints tout au long de la période d'exécution du schéma et que les demandes soient priorisées en fonction de la qualité de leur projet médical »* ;

CONSIDERANT les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds existantes à la date de publication du Projet régional de santé (PRS) d'Ile-de-France, les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds délivrées depuis la publication de ce schéma ainsi que les caducités constatées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

#### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le bilan quantifié de l'offre de soins de la région Ile-de-France, prévu par le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.6122-9 du code de la santé publique, pour les activités de soins **de traitement du cancer, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, de neurochirurgie, de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque** ainsi que pour **les équipements matériels lourds** est fixé au 10 octobre 2017 conformément aux tableaux figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Ce document fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, jusqu'à la clôture de la période de réception des dossiers.

Fait à Paris, le 10 octobre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

Le Directeur général

**Signé**

Christophe DEVYS

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ADULTES - octobre 2017**

**Chirurgie des cancers**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	31	30	31	0	NON
77	14	8	14	0	NON
78	14	12	14	0	NON
91	12	9	12	0	NON
92	17	16	19	-2	OUI
93	15	14	15	0	NON
94	15	12	15	0	NON
95	8	7	8	0	NON
<b>Total</b>	126	108	128		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ADULTES - octobre 2017**

**Chirurgie des cancers soumise à seuil : sein**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	19	17	19	0	NON
77	7	6	8	-1	OUI
78	8	6	8	0	NON
91	8	6	7	1	NON
92	10	8	10	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	7	6	7	0	NON
95	7	5	7	0	NON
<b>Total</b>	75	62	75		

**Chirurgie des cancers soumise à seuil : digestif**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	19	18	19	0	NON
77	11	7	11	0	NON
78	11	10	11	0	NON
91	9	7	9	0	NON
92	14	12	14	0	NON
93	11	7	10	1	NON
94	13	11	13	0	NON
95	8	7	8	0	NON
<b>Total</b>	96	79	95		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ADULTES - octobre 2017**

**Chirurgie des cancers soumise à seuil : urologie**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	15	14	15	0	NON
77	8	7	8	0	NON
78	7	6	7	0	NON
91	6	6	7	-1	OUI
92	7	7	8	-1	OUI
93	8	5	8	0	NON
94	9	6	9	0	NON
95	7	6	7	0	NON
<b>Total</b>	67	57	69		

**Chirurgie des cancers soumise à seuil : thorax**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	5	5	5	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	1	0	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	4	5	0	NON
93	3	2	3	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	3	3	3	0	NON
<b>Total</b>	19	16	19		



**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ADULTES - octobre 2017**

**Chirurgie des cancers soumise à seuil : gynécologie**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	14	13	14	0	NON
77	4	3	4	0	NON
78	6	4	6	0	NON
91	6	4	6	0	NON
92	9	7	9	0	NON
93	5	4	5	0	NON
94	4	4	4	0	NON
95	5	4	5	0	NON
<b>Total</b>	53	43	53		

**Chirurgie des cancers soumise à seuil : ORL et maxillo-faciale**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	10	10	10	0	NON
77	1	1	2	-1	OUI
78	5	4	5	0	NON
91	2	2	2	0	NON
92	9	6	9	0	NON
93	7	5	7	0	NON
94	3	2	3	0	NON
95	3	2	3	0	NON
<b>Total</b>	40	32	41		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ADULTES - octobre 2017**

**Chimiothérapie**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	16	17	17	-1	OUI
77	11	10	11	0	NON
78	8	8	10	-2	OUI
91	8	7	8	0	NON
92	13	12	13	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	11	10	11	0	NON
95	7	7	7	0	NON
<b>Total</b>	83	79	86		

**Autres traitements médicaux spécifiques du cancer**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	20	19	20	0	NON
77	6	4	6	0	NON
78	8	8	8	0	NON
91	4	4	4	0	NON
92	11	9	11	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	10	9	10	0	NON
95	7	7	7	0	NON
<b>Total</b>	70	64	70		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ADULTES - octobre 2017**

**Radiothérapie externe**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	3	2	3	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	2	2	2	0	NON
92	4	4	4	0	NON
93	2	1	2	0	NON
94	4	3	4	0	NON
95	3	2	3	0	NON
<b>Total</b>	26	22	26		

**Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	1	2	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	3	2	3	0	NON
95	1	1	1	0	NON
<b>Total</b>	13	11	13		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ADULTES - octobre 2017**

**Curiothérapie bas débit**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	4	3	4	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	3	3	3	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	8	7	8		

**Curiothérapie haut débit**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	4	3	3	1	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	1	1	1	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	2	2	0	NON
<b>Total</b>	9	7	7		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ADULTES - octobre 2017**

**Curiethérapie débit pulsé**

Département	Implantations				Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future				
		Borne basse	Borne haute			
75	2	2	2	0	NON	
77	0	0	0	0	NON	
78	0	0	0	0	NON	
91	0	0	0	0	NON	
92	1	1	1	0	NON	
93	0	0	0	0	NON	
94	1	1	1	0	NON	
95	0	0	0	0	NON	
<b>Total</b>	4	4	4			

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ENFANTS - octobre 2017**

**Chirurgie des cancers**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	6	5	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	8	7	8		



**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ENFANTS - octobre 2017**

**Chimiothérapie**

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	5	4	5	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	6	5	6		

**Autres traitements médicaux spécifiques du cancer**

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	5	4	4	1	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	6	5	5		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ENFANTS - octobre 2017**

**Radiothérapie externe**

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	1	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	4	3	4		

**Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées**

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	2	1	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	3	2	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ENFANTS - octobre 2017**

**Curiethérapie bas débit**

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	2	2	2		

**Curiethérapie haut débit**

Implantations					Demandes nouvelles recevables
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	
		Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	0	0	0		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour l'activité de traitement du cancer  
ENFANTS - octobre 2017**

**Curiothérapie débit pulsé**

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	1	1	1		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour les activités interventionnelles  
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie  
octobre 2017**

**Cardiologie interventionnelle de type 1**

(soit les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)

Département	Implantations			Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	2	2	2	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	3	3	3	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	2	2	2	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	1	2	0	NON
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>20</b>		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour les activités interventionnelles  
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie  
octobre 2017**

**Cardiologie interventionnelle de type II**

(soit les actes portant sur les cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles ré-interventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)

Département	Implantations			Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
	Situation actuelle	Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		



**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)  
pour les activités interventionnelles  
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie  
octobre 2017**

**Cardiologie interventionnelle de type III**  
(soit les actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte)

Département	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future			
		Borne basse	Borne haute		
75	9	9	9	0	NON
77	2	2	2	0	NON
78	4	4	4	0	NON
91	3	3	3	0	NON
92	6	6	6	0	NON
93	5	4	5	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	4	3	4	0	NON
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>35</b>		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)  
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Octobre 2017**

**Scanners (TDM)**

Département	Situation actuelle	Appareils				Implantations				
		Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	66 (5)	64 (5)	66 (5)	0 (0)	NON*	48	48	50	-2	OUI
77	20	19	22	-2	OUI	17	16	18	-1	OUI
78	25	24	26	-1	OUI	19	18	19	0	NON
91	19	18	20	-1	OUI	17	16	17	0	NON
92	32 (1)	30 (1)	32 (1)	0 (0)	NON	26	25	26	0	NON
93	26 (1)	25 (1)	26 (1)	0 (0)	NON	19	19	20	-1	OUI
94	25 (2)	25 (3)	27 (3)	-2 (1)	OUI	17	17	18	-1	OUI
95	20	20	22	-2	OUI	14	14	16	-2	OUI
<b>Total</b>	233 (9)	225 (10)	241 (10)			177	173	184		

*Les chiffres placés entre parenthèses concernent les scanners dédiés à l'imagerie interventionnelle et il est recommandé qu'à la fin du SROS-PRS, 6 appareils supplémentaires puissent être dédiés dans la région à l'imagerie interventionnelle sous scanner.*

*\* : Possibilité de dépôt uniquement pour les demandes de scanners dédiés à l'imagerie interventionnelle*

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)  
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Octobre 2017**

**Imageurs par résonance magnétique (IRM)**

Département	Situation actuelle	Appareils				Implantations				
		Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	75	63	78	-3	OUI	47	41	48	-1	OUI
77	19	16	21	-2	OUI	15	14	15	0	NON
78	21	17	22	-1	OUI	15	14	16	-1	OUI
91	16	16	19	-3	OUI	11	11	13	-2	OUI
92	27	23	27	0	NON	21	18	21	0	NON
93	25	22	25	0	NON	16	15	16	0	NON
94	25	22	25	0	NON	16	15	17	-1	OUI
95	19	18	21	-2	OUI	12	12	14	-2	OUI
<b>Total</b>	227	197	238			153	140	160		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)  
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Octobre 2017**

**Gamma caméras (Gcam)**

Département	Appareils				Implantations				
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute						
75	22	24	26	-4	OUI	10	11	-1	OUI
77	6	5	6	0	NON	3	3	0	NON
78	6	5	6	0	NON	4	4	0	NON
91	5	5	6	-1	OUI	3	3	0	NON
92	16	16	16	0	NON	8	8	0	NON
93	12	12	12	0	NON	6	6	0	NON
94	8	7	8	0	NON	4	4	0	NON
95	7	7	7	0	NON	3	3	0	NON
<b>Total</b>	82	81	87			41	42		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)  
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Octobre 2017**

**Tomographes par émission de positons (TEP-CT)**

Département	Appareils					Implantations				
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	11	10	13	-2	OUI	7	6	7	0	NON
77	3	3	3	0	NON	3	2	3	0	NON
78	3	2	3	0	NON	3	2	3	0	NON
91	2	2	3	-1	OUI	2	2	2	0	NON
92	6	6	6	0	NON	6	5	6	0	NON
93	4	4	4	0	NON	3	3	3	0	NON
94	4	3	4	0	NON	3	2	3	0	NON
95	4	3	4	0	NON	3	3	3	0	NON
<b>Total</b>	37	33	40			30	25	30		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)  
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Octobre 2017**

**Caissons d'oxygénothérapie hyperbare (OHB)**

Département	Appareils				Implantations			
	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables
75	0	0	0	NON	0	0	0	NON
77	0	0	0	NON	0	0	0	NON
78	0	0	0	NON	0	0	0	NON
91	0	0	0	NON	0	0	0	NON
92	1	1	0	NON	1	1	0	NON
93	0	0	0	NON	0	0	0	NON
94	0	0	0	NON	0	0	0	NON
95	0	0	0	NON	0	0	0	NON
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)  
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Octobre 2017**

**Cyclotrons à usage médical**

Département	Appareils				Implantations			
	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future	Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables
75	0	0	0	NON	0	0	0	NON
77	0	0	0	NON	0	0	0	NON
78	0	0	0	NON	0	0	0	NON
91	1	1	0	NON	1	1	0	NON
92	0	0	0	NON	0	0	0	NON
93	0	0	0	NON	0	0	0	NON
94	0	0	0	NON	0	0	0	NON
95	0	0	0	NON	0	0	0	NON
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous  
Octobre 2017**

**Neurochirurgie**

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	9	8	9	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

**Neuroradiologie (adultes et pédiatrie)**

Département	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	4	4	5	-1	OUI
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	1	2	0	NON
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>8</b>		

*A titre informatif, pour les enfants, les cibles indicatives en neuroradiologie sont:*

Département	NRI Pédiatrie		
	Implantations autorisées	Situation future	
		Borne basse	Borne haute
Paris	0	0	1
Val-de-Marne	1	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>



**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous  
Octobre 2017**

**Brûlés**

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	1	1	1	0	NON
	Enfants	1	1	1	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous  
Octobre 2017**

**Greffes**

Territoire	GREFFES DE REIN	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	7	7	7	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE PANCREAS	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	2	2	3	-1	OUI
	Enfants	0	0	0	0	NON

Territoire	GREFFES DE REIN PANCREAS	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	3	2	3	0	NON

Territoire	GREFFES DE FOIE	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	4	4	5	-1	OUI
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES D'INTESTIN	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	1	1	1	0	NON
	Enfants	1	1*	1*	0	NON

\* Cette autorisation englobe les greffes multi viscérales comprenant les greffes de pancréas

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous  
Octobre 2017**

Territoire	GREFFES DU CŒUR	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	5	3	5	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE POUMON	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	4	4	4	0	NON
	Enfants	2	2	2	0	NON

Territoire	GREFFES DE CŒUR POUMON	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	3	2	3	0	NON
	Enfants	2	1	1	1	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous  
Octobre 2017**

Territoire	ALLOGREFFES DE CELLULE SOUCHE HEMATO- -POIETIQUES	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes dont spécification adolescents- jeunes adultes	6	5	6	0	NON
	Enfants	3	2	3	0	NON

**Chirurgie cardiaque**

Territoire		Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
			Borne basse	Borne haute		
Région Ile-de-France	Adultes	10	8	10	0	NON
	Enfants	3	3	3	0	NON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'hébergement et du logement

IDF-2017-10-10-002

Arrêté modificatif DGC CHRS Aurore 2017



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

**Opérateur : AURORE**

N° SIRET Siège AURORE : 775 684 970 00384

N° EJ Chorus :2102 047 550

**ARRETE modificatif n ° 2017 -  
modifiant l'arrêté n° 2017-06-23-002 du 23 juin 2017**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.313-11 et suivants, L.314-1, L.314-4 à L.314-7, L.351 et suivants, R.314-1 et suivants, R.314-106 à R.314-110, R.314-150 à R.314-156, R.351-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 5 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2017 pris en application de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, publié au journal officiel de la république française du 7 mai 2017;
- Vu** la circulaire du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu à l'article L.313-11 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 29 septembre 2014 entre l'association AURORE et l'État relatif à l'activité de l'association en région Île-de-France relevant du budget opérationnel du programme177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- Vu** l'arrêté n°2017-06-23-002 du 23 juin 2017

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La dotation globalisée commune relative aux frais de fonctionnement pour 2017 des centres d'hébergement et de réinsertion sociale compris dans le périmètre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens gérés par l'association AURORE, dont le siège social est situé au 34, boulevard Sébatospol à Paris (75 004), est fixée, en application des dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens susvisé et des relevés de décisions des comités de suivi du contrat, à **6 783 364 €**.

Le montant correspond à la trajectoire 2017 prévue dans le CPOM (6 729 324€ ) augmentée du montant des mesures nouvelles déjà intégrées en 2016. Il comprend également le montant issu de l'estension en année pleine du transfert des places subventionnées vers le CHRS « La Colombe » (30 100€), ainsi qu'une revalorisation de 23 940 € liée à la revalorisation de la dotation régionale limitative de la région.

La quote-part de la dotation globalisée commune répartie par établissement, à titre prévisionnel et indicatif, est annexée au présent arrêté.

En application de l'article R.314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à **565 280 €**.

### **Article 2 :**

Pour l'exercice budgétaire 2017, compte tenu du montant des paiements effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> octobre 2017 sur la base de la dotation commune globalisée fixée en 2016 (6 826 787 €), à savoir **5 120 090,19 €**, le solde à verser au titre de la dotation globalisée commune 2017 s'élève pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2017, à **1 663 273,81 €**.

La fraction forfaitaire sera versée en trois mensualités de **554 424,60 €** le 20 de chaque mois concerné.

La quote-part du solde de la répartition entre les départements et les établissements est indiquée en annexe.

### **Article 3 :**

Cette dotation globalisée commune sera imputée sur les crédits du programme 177 «Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables» du Ministère de la cohésion des territoires sur l'unité opérationnelle de la DRIHL siège, domaine fonctionnel «0177-12-10 ». L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région d'Île-de-France – Préfet de Paris. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

### **Article 4 :**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État - 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

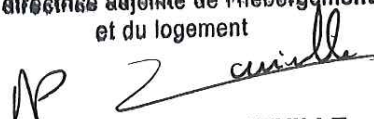
### **Article 5 :**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

**10 OCT. 2017**

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris et par délégation,  
**La directrice adjointe de l'hébergement  
et du logement**

  
**Marie-Françoise LAVIEVILLE**



ANNEXE

**Répartition de la quote-part de la dotation globalisée commune (DGC) 2017 par établissement**

Département	Nom de l'établissement	Dotation 2017 (avec répartition indicative par établissement)	Résultats CA 2015 (non repris)	Montant des douzièmes versés de janvier à septembre 2017 (sur la base de la DGC 2016)	Financement sur la base de la DGC 2016 entre le 1er janvier et le 30 septembre 2017	Quote-part de la dotation globalisée commune du 1er octobre au 31 décembre 2017	Montant des douzièmes 2017 d'octobre à décembre	Total des répartitions pour 2017
		a	b	c	d=c*9	e=(a-d)/3	f=a-d	g=d+f
75	Etoile du matin	1 326 537,00	-469,75	568 898,91	5 120 090,19	554 424,60	1 663 273,81	6 783 364,00
	Antenne Aurore	673 842,00	-61 770,10					
	Soleillet	965 458,00	-48 670,89					
	Sarah	383 773,00	-690,47					
	Lieu Dit	475 100,00	13 102,80					
	Siloe	478 991,00	-36 196,22					
92	La Colombe	672 706,00	11 068,97					
93	La Talvere	1 038 830,00	-4 727,00					
95	Rives de Seine	255 014,00	18 479,42					
	Le Phare	513 113,00	10 084,42					
<b>Total</b>		<b>6 783 364,00</b>	<b>-99 788,82</b>	<b>568 898,91</b>	<b>5 120 090,19</b>	<b>554 424,60</b>	<b>1 663 273,81</b>	<b>6 783 364,00</b>



